Le Programme de déplacements pour soins médicaux aide les résidents du Yukon qui doivent quitter leur lieu d'habitation pour recevoir des soins médicaux.

Le programme couvre les frais de transport aérien ou terrestre depuis le lieu de résidence jusqu'au centre de santé approprié le plus proche. Le programme offre également une indemnité quotidienne pour les repas et l'hébergement.

Les demandes de déplacement pour soins médicaux doivent être soumises par un médecin ou une infirmière en santé communautaire du Yukon et approuvées par le Programme avant la planification du voyage.

Accompagnateurs

Si le patient a moins de 19 ans, un adulte sera autorisé à l'accompagner pendant son déplacement pour soins médicaux. Si la personne mineure doit être hospitalisée aux soins intensifs néonatals ou pédiatriques, deux adultes seront autorisés à l'accompagner.

Si le patient a 19 ans ou plus, il aura droit à un accompagnateur si son professionnel de la santé le recommande. Les accompagnateurs autorisés ont également droit à l'indemnité de déplacement. Pour en savoir plus, consulter la politique sur les accompagnateurs lors de déplacements pour soins médicaux (en anglais).

Indemnité

Vous-même et votre accompagnateur approuvé pourriez avoir droit à l'indemnité de déplacement pour soins médicaux, qui vous aidera à payer l'hébergement, les repas et les frais de déplacement locaux.

Pour recevoir cette indemnité, vous devez vous procurer un formulaire de demande d'indemnité pour déplacements pour soins médicaux et le faire signer par le personnel de soins de santé à chacun de vos rendez-vous pendant toute la durée de votre déplacement pour soins médicaux.

De retour chez vous, envoyez le formulaire dûment signé au Programme de déplacements pour soins médicaux afin de vous faire rembourser. Vous devriez recevoir un chèque dans les 30 jours.

Besoin d'assistance?

Téléphonez au 867-667-5203 ou au 867-667-5233 ou envoyez en courriel à medicaltravel@yukon.ca

Le bureau du Programme est situé au 204, rue Lambert, 4e niveau, Whitehorse (Yukon).

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Nos bureaux sont fermés les week-ends et les jours fériés

Déplacements pour soins médicaux couverts par la Direction des services de santé assurés du Yukon – Guide pratique

Yukon

Planifiez vos déplacements pour soins médicaux en six étapes

Votre médecin ou votre infirmière en santé communautaire du Yukon vous aiguillera vers un hôpital ou une clinique à l'extérieur de votre collectivité.

Votre médecin, l'hôpital ou la clinique vous contactera pour vous donner toutes les informations sur votre rendez-vous.

Si l'hôpital ou la clinique a pris contact directement avec vous, informez votre médecin de vos nouveaux rendez-vous. Il contactera le Programme de déplacements pour soins médicaux afin de demander l'indemnité.

Si les dates de vos rendez-vous médicaux sont modifiées, vous DEVEZ avertir votre médecin ou votre infirmière en santé communautaire pour qu'ils puissent en aviser le Programme.

Si le Programme approuve votre demande, un responsable prendra contact avec vous pour discuter du mode de transport et réserver des vols, s'il y a lieu.

Dans la plupart des cas, on vous appellera environ trois semaines avant la date de vos rendez-vous.
Si vous voulez prolonger votre séjour pour des raisons personnelles, contactez les lignes aériennes. Vous devrez payer les frais de changement de vol.

Vous devez réserver vous-même votre hébergement et organiser le transport dans la ville où vous vous rendez.
Si vous pensez demander une indemnité de déplacement, assurez-vous d'apporter le formulaire de demande d'indemnité pour déplacements pour soins médicaux. Vous trouverez ce formulaire en ligne et vous pouvez l'imprimer vous-même. Vous pouvez aussi vous procurer un exemplaire dans les cabinets de tous les médecins du Yukon ou au bureau du Programme de déplacements pour soins médicaux à Whitehorse.

Présentez-vous à tous vos rendez-vous. Assurez-vous qu'un membre du personnel de l'hôpital ou de la clinique signe votre formulaire.

Faites-nous parvenir votre formulaire de demande d'indemnité pour déplacements pour soins médicaux. Vous pouvez le déposer dans une boîte de dépôt sécurisée à l'aéroport Erik-Nielsen de Whitehorse, à l'hôpital général de Whitehorse. Vous pouvez aussi le faire parvenir par la poste ou par courriel aux bureaux du Programme à Whitehorse ou l'y déposer en personne.